

Construction de chalet pour parc accrobranche

Par jump76, le 13/10/2018 à 08:52

Bonjour.

Nous avons un projet de création de parc accrobranche dans un bois privé avec des activités de plein air paintball, piste VTT,...

Un chalet de 17m2 était prévu et nous pensions qu'il serait possible grâce a l'aménagement d'intérêt collectif, car la zone n'est pas constructible.

Pour la préfecture ce n'est pas considéré comme un aménagement d'intéret collectif, estce vraiment le cas?

Sinon qu'elles sont les autres possibilités car dans les parcs accrobranche des chalets sont installés et en zone non constructible ?

Merci pour vos retours.